

REÇU LE
19 AOUT 2021

**Mission régionale
d'autorité environnementale**

Toulouse, le 18 août 2021

Affaire suivie par : David PICHOT
david.pichot@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 61 58 58 98

Le président

à

Monsieur Gérard ROUJAS
Président du pôle d'équilibre territorial et rural
du Pays Sud Toulousain

Espace Jallier
34 avenue de Toulouse
31390 Carbone

ARRIVÉE
19 AOUT 2021
PETR PAYS SUD
TOULOUSAIN

Objet : projets photovoltaïques sur gravières en eau

Monsieur le Président,

La mission régionale d'autorité environnementale d'Occitanie émet des avis sur les projets soumis à étude d'impact au sein de la région Occitanie. À ce titre, sur les dernières années, elle a été amenée à se prononcer sur plusieurs projets photovoltaïques flottant sur gravière sur votre territoire (Miremont, deux projets à Saint-Élix-le-Château, Lafitte-Vigordane, Salles-sur-Garonne, Carbone, Peyssies et Cintegabelle notamment).

La structure que je préside est très sensible à l'effort que votre territoire développe au bénéfice de la transition énergétique, notamment au travers du développement des projets de production d'énergie renouvelable.

Toutefois, il apparaît que si le développement d'un projet isolé peut être vertueux, la multiplication de projets similaires et proches est susceptible d'avoir des incidences que le porteur d'un seul projet ne peut évaluer correctement, sans une approche plus globale du sujet. Les espèces associées aux milieux aquatiques telles que le Grèbe huppé, la Grande Aigrette, le Canard colvert ou l'Oie cendrée peuvent être impactées en raison de la diminution des étendues d'eau favorables à leur alimentation et leur reproduction. Les espèces migratrices et hivernantes d'oiseaux d'eau peuvent également subir des dérangements et être susceptibles de devoir rechercher d'autres plans d'eau lorsque les superficies restreintes d'eaux libres ne suffiront pas à accueillir des effectifs conséquents.

La structure que vous présidez a engagé la révision de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) en 2018. L'échelle de votre territoire, qui comprend un important linéaire de la Garonne et de l'Ariège concerné par des gravières en eau, est une échelle qui paraît pertinente à la MRAe pour conduire une telle analyse globale, et le SCoT apparaît être un document adapté à la recherche et la mise en place de mesures à même de proposer un cadre commun de développement harmonieux de l'usage des plans d'eau : production d'énergie renouvelable, espaces récréatifs, pêche, et sanctuaires pour la biodiversité notamment.

Je souhaitais attirer votre attention sur ce point qui a été régulièrement souligné par les récents avis de la MRAe sur ces différents projets, et vous informer que les membres de la mission seront notamment attentifs à ce sujet lors de l'analyse de l'évaluation environnementale du ScoT actuellement en préparation.

Je reste à votre disposition en tant que de besoin pour échanger sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la MRAe



Jean-Pierre VIGUIER

Monsieur le DDT de la Haute-Garonne, Monsieur le DREAL Occitanie